



Règlement intérieur

Article 1 :

En signant le règlement intérieur de la mosquée, je m'engage à respecter chacun des articles.

Article 2 :

La mosquée est un endroit où l'on adore notre Seigneur. Ainsi, en pénétrant à la mosquée, je m'engage à respecter l'environnement, le matériel, les professeurs, ainsi que mes camarades de classe. Tout bavardage incessant, chahut, mot déplacé, moquerie, ou comportement incorrect sera signalé aux parents.

Article 3 :

Je m'engage à écouter le professeur ainsi que les autres élèves et à ne pas leur couper la parole. Si je souhaite intervenir, je lève le doigt. Je me déplace en silence après autorisation du professeur.

Article 4 :

Je m'engage à arriver à l'heure. Les portes seront fermées cinq minutes après le début du cours. Chaque retard sera signalé aux parents et des sanctions seront prises en cas de récidive.

Article 5 :

La prise de conscience des parents de la gravité de l'absentéisme doit aider l'enfant à ne pas manquer les cours. Les absences ponctuelles sont à signaler à l'avance au professeur. Trois absences non justifiées entraîneront l'exclusion de l'élève.

Article 6 :

Je m'engage à rendre les devoirs donnés par le professeur. Un devoir non rendu entraînera une punition et l'obligation de le faire en classe pendant le cours.

Article 7 :

Je m'engage à venir en cours avec une tenue adéquate et mon matériel.

Article 8 :

Je m'engage à soigner mon travail et à apprendre mes leçons. Je ne réponds pas de manière insolente.

Article 9 :

Aucune personne ne sera autorisée à entrer dans la salle pendant le cours.

Article 10 :

J'éteins mon téléphone portable avant le début du cours.

Signature des parents :

Signature de l'élève :